



Document d'information tarifaire

Nom du fournisseur de compte : Mirabaud & Cie (Europe) SA

Nom du compte : Compte courant

Date: 01.07.2024

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document "Services bancaires".

Service	Frais ¹
Services de comptes généraux	
Tenue de compte (par portefeuille) Inclut une offre groupée de services comprenant : <ul style="list-style-type: none">• Extraits de compte²• Les frais de virement (nationaux et internationaux)• Les ordres permanents	<p>Les frais de tenue de compte (ou commission d'administration) sont perçus semestriellement et basés sur un calcul pondéré mensuel des avoirs (liquidités et instruments financiers) inscrits sur le portefeuille.</p> <p>Ces frais sont dégressifs et les taux annuels applicables par tranche d'avoirs sont les suivants (en EUR)</p> <ul style="list-style-type: none">• 0.45% pour la tranche des avoirs jusqu'à EUR 2.5 million,• 0.40% pour la tranche des avoirs comprise entre EUR 2.5 million et EUR 15 million,• 0.35% pour la tranche des avoirs supérieure à EUR 15 millions <p>Frais minimal : EUR 1'000.- par semestre</p>

¹ La TVA au taux en vigueur peut s'appliquer en sus

² Mis à disposition via la banque en ligne exclusivement

Banque en ligne	gratuit
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (toutes devises)	Les frais de transfert sont inclus dans les frais de tenue de compte.
Cartes et liquidités	
Fourniture d'une carte de crédit	gratuit
Fourniture d'une carte de débit	Service non disponible
Retrait d'espèces CHF (d'un compte en CHF) EUR (d'un compte en EUR) USD (d'un compte USD) Autres devises	Inclus dans les frais de tenue de compte Inclus dans les frais de tenue de compte Inclus dans les frais de tenue de compte 0.50% du montant de l'opération
Dépôts d'espèces CHF (d'un compte CHF) EUR (d'un compte EUR) USD (d'un compte USD) Autres devises	Inclus dans les frais de tenue de compte Inclus dans les frais de tenue de compte Inclus dans les frais de tenue de compte 0.25% du montant de l'opération
Découverts et services connexes	
Découverts	taux d'intérêts interbancaire + marges selon les

	conditions du marché
Autres services	
Envoi des relevés de compte par courrier postal	EUR 1000.- par an
Autre correspondance envoyée par courrier postal	EUR 1000.- par an

LISTE NORMALISÉE DES SERVICES BANCAIRES

GLOSSAIRE

BANQUE EN LIGNE	Le prestataire de compte met à disposition du client un accès en ligne au compte.
DÉCOUVERT AUTORISÉ	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut emprunter de l'argent lorsqu'il n'y a plus d'argent sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client.
DOMICILIATION	Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier.
EXTRAIT DE COMPTE	Le prestataire de compte met à disposition du client un extrait de compte qui retrace les opérations ayant eu lieu sur le compte au cours d'une période donnée.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE CRÉDIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire de compte et le client détermine si des intérêts seront facturés au titre du montant emprunté.
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client.
ORDRE PERMANENT	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte.
TENUE DE COMPTE	Le prestataire de compte gère le compte utilisé par le client.
VIREMENT	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte.
RETRAIT D'ESPÈCE	Le client retire des espèces de son compte.